

IDENTIFICATION	
Unité de formation :DROIT COMMERCIAL Activité d'enseignement :DROIT COMMERCIAL ET DROIT DES AFFAIRES Cours :	Section :CPT B + IMO B Nombre de crédits ECTS :4
Nombre de périodes :50	N°UF : 457
Dossier pédagogique :713301U32D1	Unité déterminante : N

DESCRIPTION
<p>Capacités préalables requises : Face à des problèmes juridiques simples, concernant les personnes, les biens, les contrats et les obligations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyser et abstraire la situation juridique correspondante par le recours aux règles du droit civil la régissant et en utilisant le vocabulaire adéquat ; Les résoudre par l'application des notions de droit civil qui les régissent ; Prévenir les litiges qui y sont relatifs ; Structurer et justifier la démarche juridique mise en œuvre. <p>Titre pouvant en tenir lieu Attestation de réussite de l'unité de formation « droit civil » de l'enseignement supérieur économique de type court.</p>
<p>Contenu du cours : Face à des situations illustrant les diverses opérations commerciales courantes en jeu des problématiques relevant du champ d'application du droit commercial, leur mode de traitement et tout en disposant des textes législatifs ou réglementaires y afférents,</p> <p>L'étudiant sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'acquérir les concepts de base, les notions essentielles relevant du droit commercial tels que : <ul style="list-style-type: none"> Notions de commerçant et « d'actes de commerce » applicables à des situations commerciales concrètes ; Identification des démarches légales requises pour l'exercice d'un commerce, y compris les formalités des entreprises commerciales ; Caractéristiques et compétences des différentes juridictions relevant du droit commercial ; Caractéristiques du fonds de commerce ; Caractéristiques des principaux contrats commerciaux tels que les contrats de vente, de bail commercial, de transport, de commission, de courtage, de leasing, de franchising, de factoring,... ainsi que les droits et les obligations des parties en présence ; Cadre juridique de la propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles) ; Procédure spécifiques d'une faillite y compris les devoirs et les obligations ; Rôle, conditions, procédure et effets du concordat judiciaire ; Actes constitutifs de banqueroute simple et de banqueroute frauduleuse ; Etc..... De mettre en relation la problématique de gestion et de relation des entreprises avec les éléments significatifs du droit commercial et les procédures judiciaires éventuellement à envisager au travers des activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Déterminer, pour un ensemble de cas courants et sur base des documents ad hoc, les éléments relevant d'une situation commerciale litigieuse tels que : les parties en

présence, la juridiction compétente et le mode de preuve le plus approprié, les éléments déterminants du contrat commercial concerné ;

- Choisir et adapter le contrat appelé à régir une situation commerciale donnée ;
- Compléter adéquatement les documents commerciaux dont la forme et le fond sont régis par la loi (lettre de change, billet à ordre, chèque...) ;
- Décrire le cadre juridique des crédits à la consommation et autres crédits bancaires ;
- Choisir la sûreté des créances adaptée à la situation concrète proposée ;
- Décrire le parcours judiciaire d'un litige concret ;
- De se constituer une documentation actualisée utilisable dans la vie professionnelle et axée sur l'analyse de cas courants régis par le droit commercial ainsi que sur l'évolutions du droit en matière de pratiques commerciales dans le cadre du droit européen (y compris les instances de recours).

Capacités terminales :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, (en disposant des textes législatifs réglementaires) :

- D'analyser et d'expliquer une situation juridique dérivant de rapports commerciaux ;
- D'analyser, de prévenir et de résoudre des problèmes juridiques dérivant de relations commerciales par l'application des dispositions légales ad hoc, en ayant éventuellement recours aux principes du droit commun.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la pertinence des choix ;
- de la logique de l'argumentation ;
- de la précision des justifications ;
- de la capacité de références aux principes de droit commun ;
- de la qualité de rédaction d'éventuels documents ;
- de la précision et de la clarté du vocabulaire juridique.

Bibliographie :

D. Philippe, Eléments de droit des affaires, Créadi, 1993
M. De Wolf, Eléments de droit commercial, Bruylant, 2006
E. Wauthy, P. Duchesne, Droit commercial, La procure, 1993
J.M. Letier, Les baux commerciaux, Tout savoir sur, Scory scienta, 1989

PERSONNEL ENSEIGNANT

HAUTIER Patricia

METHODOLOGIE

(quels supports pédagogiques utilisez-vous ?, quelle est la méthode utilisée ?)
Syllabus sur claroline
Textes législatifs sur claroline

Documents sur claroline

MODES D'EVALUATION

(répartition des points + type d'évaluation : continue, finale (orale / écrite), ...)

Examen écrit en fin de module portant sur l'analyse de cas pratique